

de la **Communauté de Communes**
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/37

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le mardi 15 avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. GARROCCQ donne procuration à M. SARRAILH

Secrétaire de séance : M. COURTIE

OBJET : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BP 2019

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2019 transmis et joint à la présente délibération,
Vu les tableaux des attributions de compensations pour l'année 2019, joints à la présente délibération,

Considérant la présentation faite à la Commission des Finances le 4 avril dernier,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2019 et de valider les attributions de compensations pour l'année 2019.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2019 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

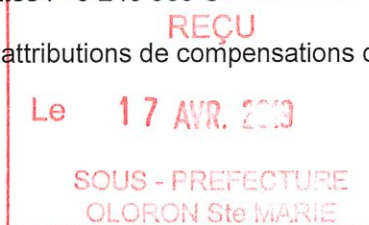
Investissement

Dépenses : propositions nouvelles 4 544 821 € (pour rappel total budget 6 174 981 €)
Recettes : propositions nouvelles 4 967 204 € (pour rappel total budget 6 174 981 €)

Fonctionnement

Dépenses : 9 246 909 €
Recettes : 9 246 909 €

VALIDE le tableau des attributions de compensations de 2019.



Pour le Président et par délégation
Le Président
St-François MARTIN
Jean-Paul CASAUBON



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE D'OSSAU

FPU - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - ANNEE 2019

	AC - Montant annuel hors CPS (délibération n°2016/75 du 13/12/2016)	Charges transférées (délibération n°2017/61 du 26/09/2017)		Charges transférées (délibération n°2017/91 du 12/12/2017)		AC Montant total	Dotation CPS	Montant pour l'année 2019
		Charges de fonctionnement	Charges d'investissement	Charges de fonctionnement	Charges d'investissement			
Au titre des contributifs directs								
ARUDY	437 529 €	-	37 116,20 €	-	7 738,48 €	385 321 €	183 518 €	568 839 €
ASTE-BEON	27 161 €		2 082,85 €			29 244 €	1 363 €	30 606 €
BEOST	21 523 €		3 793,68 €			25 317 €	1 559 €	26 876 €
BESCAT	10 065 €		46,61 €			10 112 €	7 644 €	17 755 €
BIELLE	42 329 €		6 348,70 €			48 678 €	15 350 €	64 028 €
BILHERES	6 917 €		1 300,65 €			8 218 €	156 €	8 374 €
BUZY	88 356 €		1 464,87 €			86 891 €	9 343 €	96 234 €
CASTET	22 270 €		114,24 €			22 384 €	1 682 €	24 066 €
EALX BONNES	329 563 €		- €			329 563 €	46 848 €	376 411 €
GERE BELESTEN	4 364 €		2 718,84 €			7 083 €	1 571 €	8 654 €
IZESTE	8 042 €		989,38 €			9 031 €	3 042 €	12 073 €
LARUNS	1 852 243 €		496,00 €			1 851 727 €	137 997 €	1 989 724 €
LOUVIE JUZON	72 069 €		605,15 €			71 464 €	23 446 €	94 910 €
LOUVIE SOUBIRON	91 306 €		632,47 €			91 938 €	12 435 €	104 373 €
LYS	6 578 €		393,77 €			6 184 €	1 693 €	7 878 €
REBENACQ	36 290 €		1 344,00 €			34 946 €	16 668 €	51 614 €
SAINTE COLOME	2 574 €		922,35 €			3 496 €	79 €	3 575 €
SEVIGNACQ MEYRACQ	24 807 €		790,56 €			24 016 €	9 353 €	33 370 €
	3 083 986 €	-	22 268,78 €	-	7 738,48 €	3 045 614 €	473 746 €	3 519 360 €